



BDSM

Gilles Chantraine, Elisabeth Lusset

► To cite this version:

Gilles Chantraine, Elisabeth Lusset. BDSM. Isabelle Poutrin, Elisabeth Lusset, dir., Dictionnaire du fouet et de la fessée. Corriger et punir., 2022. hal-03069449

HAL Id: hal-03069449

<https://hal.science/hal-03069449>

Submitted on 15 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bondage et discipline, domination/soumission et sadomasochisme (BDSM)

Attestées au moins depuis le XVIII^e siècle, les pratiques érotiques consistant à administrer et à recevoir de la douleur (ligotage, fouet, fessée, etc.) ou à adopter des rôles de dominants et de soumis sont historiquement marquées du sceau de la pathologie. Dans son ouvrage *Psychopathia Sexualis* rédigé en 1886 et considéré comme l'un des ouvrages fondateurs de la sexologie, le psychiatre austro-hongrois Richard Krafft-Ebing invente le « sadomasochisme ». S'inspirant des écrits de Donatien Alphonse François de Sade (1740-1814) et de ceux de Leopold von Sacher-Masoch (1836-1895), il crée les termes de « sadisme » et de « masochisme », solidement unis dans leur opposition : le sadisme « veut supporter des douleurs et se sentir soumis » tandis que le masochisme « cherche à provoquer la souffrance et à violenter ». Selon l'analyse genrée de Krafft-Ebing, la femme serait caractérisée par un instinct physiologique de soumission là où l'homme serait caractérisé par son « rôle actif » et sa « nécessité de conquérir la femme ». Il faut attendre 1967 pour que soit brisée l'association des termes sadique et masochiste construite par Krafft-Ebing. Dans l'introduction de *Vénus à la fourrure*, Gilles Deleuze considère que le sadisme et le masochisme sont deux univers différents : le premier se complaît dans la souffrance de l'autre à condition qu'elle ne soit pas contractuelle et « en jouit d'autant plus que la victime n'est pas consentante », tandis que le second règle, par des contrats, les modalités diverses de sa soumission.

À partir des années 1990, le terme « sadomasochiste », trop entaché de connotations psychopathologiques, est progressivement rejeté par ses adeptes et remplacé par l'acronyme BDSM, qui englobe l'ensemble des pratiques érotiques non conventionnelles ayant comme point commun une forme d'échange contractuel de pouvoir, et qui utilisent la douleur, la contrainte, l'humiliation ou la mise en scène de divers fantasmes dans un but érogène, éducatif, disciplinaire ou amoureux. BDSM est formé à partir de trois autres acronymes : « B/D » pour « Bondage et Discipline », un ensemble de pratiques organisées autour de châtiments corporels et de restrictions physiques ; « D/s », pour « Domination et soumission », un ensemble de pratiques où un « Dominant » prend le contrôle d'un « soumis ». Le D/s peut être organisé autour de jeux de rôle mettant en scène des corrections (nourrice/bébé, professeur/étudiant, patron/secrétaire, maître/chien, maître/esclave, etc.). Enfin, « S/M » désigne un ensemble de pratiques plus physiques, orientées vers la douleur corporelle et sa transmutation, par des processus chimico-psychologiques, en plaisir : plaisir de faire mal, plaisir d'avoir mal, montée des endorphines, dépassement des limites, extase, entre adultes consentants.

Les rôles ne sont pas toujours fixes ou exclusifs, et le rapport consenti est susceptible d'être interrompu ou modulé. Le « mot de sûreté » ou « d'alerte » – le *safeword* en anglais – est l'un des dispositifs censés garantir que le jeu BDSM ne franchit pas les limites du consentement des partenaires. Pour autant, il s'agit d'entretenir la fantasmagorie selon laquelle le soumis abdique sa volonté, s'en remet entièrement aux mains et au désir du dominateur : la contractualisation doit aller de pair avec l'affirmation de la souveraineté du Dominant. Comme le résume Grangeon (2010, 25), le Dominant – qui peut également être une Maîtresse – « correspond à cette fiction selon laquelle l'état d'exception serait encore en relation avec l'ordre juridique au moment même où il le suspend ». Un jeu s'instaure à l'intérieur même des corrections et des punitions émotionnelles ou physiques infligées par le dominant lorsqu'il considère que le soumis s'est mal comporté, – éventuellement parce qu'il n'a pas respecté le contrat ou qu'il remplit mal son rôle – cadré par des règles tacites autour d'un dépassement des limites... mais ce dans des limites acceptables. Il s'agit ainsi de maintenir consentement et pouvoir d'aller au-delà du consentement, contrat et fait du Prince, dans un même script. Ce

paradoxe est autant porteur d'un renouvellement érotique que de malentendus et d'abus potentiels.

Si le propre d'un acte sexuel résulte de la capacité d'un ou de plusieurs acteurs à définir une situation comme érotique, le BDSM caricature ce processus en repoussant les limites de l'érotisation du non sexuel : faire la vaisselle, ne pas faire l'amour, manger dans une gamelle en aboyant, attendre dans une cage, etc. Dans ce cadre très diversifié, certaines pratiques renvoient à l'univers de la correction, fessée (*spanking*), fustigation, discipline domestique et, par extension, ligotage, suspensions, privation sensorielle, jeux de strangulation, de couteaux ou de bougies, électrostimulation, animalisation, travestissement et féminisation, *ballbusting* – qui met au calvaire les parties génitales masculines –, humiliations diverses, jeux d'enfants, jeux médicaux, chasteté imposée, privation d'orgasme, scatologie, etc.

Au sein des mouvements féministes, ces pratiques érotiques divisent. Pour les « pro-BDSM », la réintroduction, sous forme de jeu, d'une asymétrie contractualisée et d'une érotisation des rapports de pouvoir, permet, pour un « soumis », au moins le temps d'un jeu érotique, de « lâcher prise » et d'être délesté du poids des contraintes sociales qui pèsent sur lui. L'un des paradoxes constitutifs du jeu BDSM est que l'individu se sent « libre » et « vrai » lorsque paradoxalement il choisit d'obéir à quelqu'un qu'il respecte, de s'en remettre entièrement à lui. Parce qu'il exige d'explicitier ce qui dans la relation reste souvent implicite dans d'autres formes de relations et de sexualités, et parce que hommes et femmes peuvent adopter, au moins en théorie, chacune des positions, le jeu BDSM est relativement ouvert : il peut autant reproduire que troubler, atténuer ou renverser les rapports de domination traditionnels entre hommes et femmes. Au contraire, les « anti-BDSM », notamment lorsque ces pratiques s'inscrivent dans un cadre hétérosexuel, considèrent qu'il est une manifestation de l'idéologie sexuelle patriarcale : désir et plaisir masculins se nourriraient ici de l'exercice de la violence et de la domination. Dès lors, le contrat au cœur des pratiques SM est dénoncé comme un contrat mensonger, tout à la fois symptôme et moteur de la violence des hommes envers les femmes (Catherine MacKinnon).

Dans les années 1980, les sciences sociales s'emparent du BDSM. Les auteurs des études se décrivent eux-mêmes souvent comme universitaires, activistes et, dans le cas de Meg Barker, psychothérapeute. Savoirs militants, sociologiques et psychologiques se conjuguent pour défendre une approche non pathologique des pratiques BDSM selon trois stratégies complémentaires.

Il s'agit, tout d'abord, de déstigmatiser médicalement, pénalement et socialement les pratiques SM. Depuis 2013 par exemple, le fétichisme, le travestisme et les pratiques SM ne sont plus nécessairement considérés comme des troubles du comportement dans le *DSM-5* – manuel diagnostique de l'Association américaine de psychiatrie.

La dépathologisation des pratiques SM passe ensuite par l'insistance sur la notion de consentement. Les chercheurs entendent ensuite montrer comment la psychologie et la sociologie du BDSM peuvent contribuer à nourrir un débat plus général en sociologie du genre et de la sexualité : par un effet-loupe, ces pratiques exacerbent les questions relatives au consentement et aux négociations entre partenaires. Il ne s'agit pas nécessairement de nier que les structures de domination peuvent peser sur l'interaction ou que les rôles BDSM peuvent autant reproduire que transgresser les rapports de genre traditionnels, mais de répertorier l'effort des acteurs pour s'en émanciper, notamment par la pratique d'un consentement critique et réflexif. La promotion d'acronymes comme SSC (*Safe, Sane, and Consensual*) permet de s'opposer aux perspectives psychopathologiques et aux féministes anti-BDSM, en insistant sur le fait que le BDSM peut constituer, à condition d'intensifier la réflexivité critique à l'égard des pratiques concernées, une forme de sexualité équilibrée et épanouissante.

Enfin, des psychologues activistes utilisent des résultats de la recherche en sciences sociales pour concevoir des guides thérapeutiques à l'usage des professionnels ayant pour patients des adeptes des pratiques BDSM. Ils entendent mettre à l'épreuve les préjugés de leurs pairs pour fonder une clinique du BDSM délestée de ses *a priori* pathologisants historiques. Peggy Kleinsplatz, psychologue clinicienne et sexologue, défend ainsi l'idée que les cliniciens devraient « tirer des leçons » des expériences des adeptes du BDSM pour penser et repenser l'érotisme et la sexualité en général (*Learning from Extraordinary Lovers: Lessons from the Edge*, 2006).

Sexualité minoritaire, pathologique et perverse au XIXe siècle, le BDSM a fait l'objet d'une progressive déstigmatisation et dépathologisation qui a débouché sur une normalisation relative de pratiques sexuelles diverses.

CHANTRAINE Gilles, CNRS
LUSSET Élisabeth, CNRS

Bibliographie

BAUER Robin, *Queer BDSM intimacies: critical consent and pushing boundaries*, Basingstoke, 2014 ; GRANGEON M (2010) « Masochisme » : quand faire, c'est dire. *Essaim* 24(1), p. 109-126 ; LANGDRIDGE Darren et BARKER Meg éd., *Safe, sane and consensual: Contemporary perspectives on sadomasochism*, Basingstoke, 2007 ; NEWMAHR Staci, « Rethinking Kink: Sadomasochism as Serious Leisure », *Qualitative Sociology*, 33/3, 2010, p. 313-331 ; RUBIN Gayle, *Surveiller et jouir : anthropologie politique du sexe*, Paris, EPEL, 2010.

Renvois

Prostitution et flagellation (Deniel-Ternant)

Érotisation des châtiments corporels (Trachman)

Sade (Rueff)

Index des noms propres

Barker, Meg

Deleuze, Gilles

Freud, Sigmund

James, E. L.

Kleinsplatz, Peggy

Krafft-Ebing, Richard

Madonna

Rihanna

Sacher-Masoch, Leopold von

Sade, Donatien Alphonse François de

Shainber, Steven